

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du dix février deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
INST-2
Adhésions à divers organismes dans le cadre du jumelage

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Jacques VAREYON), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER, (pouvoir à Fanny RIPPE), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

ABSENTS : Christine PITTI, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jean-Jacques MATZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Françoise COLLET, rapporteur, expose au Conseil municipal l'intérêt pour la Commune d'adhérer à divers syndicats, organismes, associations ou comités comme indiqués ci-dessous.

En adhérant à ces organismes, la Ville d'Oyonnax va bénéficier de divers avantages comme, des tarifs préférentiels, une meilleure publicité ou des subventions :

Aussi dans le cadre du jumelage, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer aux deux organismes ci-dessous :

- MDEE01 Maison De l'Europe et des européens de l'Ain (0.01€/hab)
- AFAPE Acteurs Franco-Allemands Pour l'Europe (80 € par an)

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'ensemble des organismes ci-dessus,
- Accepte que ces adhésions soient rendues publiques,

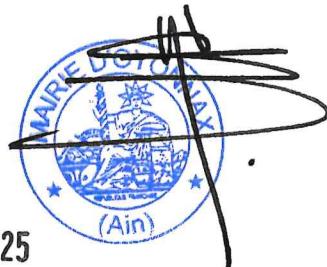
Objet :
INST-2
Adhésions à divers organismes dans le cadre du jumelage

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces adhésions, dont bulletins d'adhésion, conventions, contrats,
- Précise que les renouvellements pour les exercices suivants se feront sur décision municipale, conformément aux délibérations de délégation de signature à Monsieur le Maire.

Fait à Oyonnax, le 10 février 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **11 FEV. 2025**
- par sa publication le **11 FEV. 2025**

Le Maire

